



logo SNETAA



Les élus paritaires CGT Éduc'action, SNETAA-FO, SNUEP-FSU rappellent l'importance du dialogue social et l'importance de la gestion des ressources humaines par l'académie de Mayotte.

Deux points d'intervention :

I-LES CONGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE :

L'attribution des congés de formation professionnelle pour l'année 2017-2018 s'est faite dans la précipitation. Nous devons examiner la répartition des congés de formation sans que le volume global des congés n'ait été présenté si ce n'est un mail envoyé le samedi 10 juin 2017 en fin d'après-midi par M. le DRH nous annonçant le contingent exprimé en nombre de collègues et non en nombre de mois comme cela doit être.

Aujourd'hui, les organisations syndicales sont donc en droit de se poser des questions sur les modalités d'attribution des congés.

1- Quand le groupe de travail sur le barème a-t-il eu lieu? Les élus syndicaux ont ils été invités ?

De toute évidence, le barème retenu et annexé à la circulaire, a été défini par l'administration seule. Son non respect n'en serait que plus inexplicable et ouvrirait la voie à des recours contentieux individuels de la part de collègues s'estimant lésés.

2- Concernant les contingents, nous demandons à ce que la masse salariale soit communiquée pour chaque corps et que les reliquats des années antérieures soient pris en compte (il existe un reliquat pour l'année scolaire en cours, le PV de la CAPL de juin 2016 doit pouvoir en attester).

Lors de la FPML des certifiés/agrégés du 13 juin, 6 collègues pour un total de 54 mois se sont vus accorder un congé de formation professionnelle (1 collègue pour 10 mois pour les PEPS). Les équilibres entre corps doivent être respectés et, d'après nos calculs, le ratio entre certifiés et PLP est de 2.5. Il serait donc incompréhensible qu'un seul collègue PLP obtienne un congé.

3- Nous demandons la mise à plat du dispositif d'attribution des congés formation pour que TOUS les collègues puissent bénéficier de leur droit à la formation pendant leur carrière : qu'en est-il de la formation continue ? Les agents du vice-rectorat présents à Mayotte ne doivent pas être victimes du manque d'attractivité du territoire.

II-LE MOUVEMENT INTRA :

Comme chaque année, le mouvement intra est une opération importante pour tous nos collègues, aussi bien pour ceux déjà à Mayotte que pour les entrants. Il détermine leurs futures conditions de vie personnelle, familiale et professionnelle.

L'attente des résultats des mutations est source d'inquiétudes et les déçus seront encore nombreux.

Mais le mouvement intra implique aussi le travail des équipes pédagogiques dans les établissements et certaines situations peuvent avoir des conséquences lourdes sur la qualité des enseignements dispensés aux jeunes.

Les commissaires paritaires continuent à demander le respect du statut de fonctionnaire d'Etat qui stipule que tout poste vacant a vocation à être occupés par des titulaires. Ils continuent aussi à demander la titularisation de tous les personnels non-titulaires par la loi Sauvadet prolongée jusqu'en 2020. Le retour des examens professionnels est souhaitable.

Dans un courrier adressé le 28 avril 2016 à Madame la Ministre de l'Education Nationale, le secrétaire général de la CGT Educ'action, Patrick Désiré écrivait, au sujet du mouvement 2016 :

Nous souhaitons attirer toujours votre attention sur les dispositions particulières prises par le Vice-Rectorat de Mayotte au sujet du mouvement intra-académique des personnels enseignants du second degré.

La circulaire prévoit notamment « une répartition équitable des personnels et non-titulaires dans les équipes disciplinaires des établissements comptant de nombreux postes vacants [...]». Cette disposition aura pour conséquence le blocage de certains postes pour les personnels titulaires ».

Les services du Vice-Rectorat font état d'une volonté de bloquer certains postes afin de stabiliser des personnels non-titulaires. Nous vous rappelons que les emplois permanents de l'Etat doivent être pourvus, en priorité, par des agents titulaires.

Nous nous interrogeons sur la pertinence de ces dispositions qui auront pour conséquence de restreindre les possibilités d'affectation des enseignants titulaires et fragiliseront encore un peu plus l'attractivité de Mayotte.

Nous constatons que ces dispositions perdurent et sont même étendues pour ce mouvement 2017. En effet, le projet voit de nombreux collègues non affectés ou affectés en dehors de leurs vœux compte-tenu des nombreux postes bloqués. Dans certaines disciplines, plusieurs collègues n'ont pas de poste alors que ceux-ci existent et devront être affectés en ATP dans une autre discipline que la leur, et notamment en collègue. Comment expliquer cela alors qu'il s'agit de disciplines où il n'y a pas de déficit en nombre de titulaires et alors même que M. le DRH nous a déclaré, lors du dernier GT que tous les BMP seraient transformés en « poste chaire » et donc mis au mouvement ?

Nous vous avons adressé une liste de postes qui sont, de notre point de vue, vacants. Nous demandons à ce que ces postes soient au mouvement et attribués à des titulaires lors de cette CAPL.

Nous tenons à vous dire que nous sommes bien conscients des problèmes existants vécus par les personnels administratifs du Vice rectorat (manque de moyens, sous-effectif, passage de témoin sur des postes clés...).

Nous sommes solidaires de ce personnel qui fait de son mieux mais cette situation ne doit pas être au détriment des personnels et notamment du corps enseignant PLP.

LES SYNDICATS de MAYOTTE CGT Educ'action, SNETAA-FO et SNUEP-FSU continueront d'agir pour améliorer les conditions de travail de toutes et tous.

Nous demandons donc la plus grande attention des services du Vice-Rectorat sur ces demandes.